

**Convention sur la
diversité biologique**

Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/CBD/COP/DEC/IX/10
9 octobre 2008

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

**CONFÉRENCE DES PARTIES À LA
CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ
BIOLOGIQUE**

Neuvième réunion
Bonn, 19–30 mai 2008
Point 3.7 de l'ordre du jour

**DÉCISION ADOPTÉE PAR LA CONFÉRENCE DES PARTIES À LA CONVENTION SUR LA
DIVERSITÉ BIOLOGIQUE À SA NEUVIÈME RÉUNION*****IX/10. Préparation de la troisième édition des Perspectives mondiales de la diversité biologique****La Conférence des Parties*

1. *Accueille avec satisfaction* la portée et le modèle, le plan de travail, la stratégie de communication et le plan financier de l'élaboration de la troisième édition des Perspectives mondiales de la diversité biologique, contenus dans le document UNEP/CBD/COP/9/15, et *prie* le Secrétaire exécutif de donner suite à la préparation des Perspectives mondiales de la diversité biologique à partir de ce plan;
2. *Prie également* le Secrétaire exécutif d'informer les Parties tous les trimestres des progrès accomplis dans la préparation de la troisième édition des Perspectives mondiales de la diversité biologique et de mettre cette information à disposition par l'entremise du mécanisme de Centre d'échange de la Convention;
3. *Accueille avec appréciation* les contributions financières de l'Allemagne et du Japon pour les premières phases de la préparation de la troisième édition des Perspectives mondiales de la diversité biologique;
4. *Prie* le Fonds pour l'environnement mondial et *invite* les Parties, les autres gouvernements et les donateurs à offrir une contribution financière opportune pour la préparation et la production de la troisième édition des Perspectives mondiales de la diversité biologique et produits accessoires. Ces fonds devraient être versés dans les meilleurs délais afin que la version définitive des Perspectives mondiales de la diversité biologique puisse être prête dans toutes les langues des Nations Unies avant la dixième réunion de la Conférence des Parties et qu'une version provisoire puisse être proposée à la quatorzième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques aux fins d'examen;
5. *Encourage* le Partenariat sur les indicateurs de la diversité biologique de 2010 à continuer à faire avancer sa contribution à la troisième édition des Perspectives mondiales de la diversité biologique et *accueille* la constitution, avec la participation de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques, d'un organe scientifique consultatif chargé de fixer les normes relatives aux données et à la méthode, de réviser et de fournir des avis sur les plans d'élaboration

et les résultats des différents indicateurs, et de fournir des avis sur l'assurance de la qualité des apports aux Perspectives mondiales de la diversité biologique;

6. *Prie* le Secrétaire exécutif de transmettre aux organisations membres du Partenariat sur les indicateurs de la diversité biologique le calendrier de préparation des divers produits de la troisième édition des Perspectives mondiales de la diversité biologique et *invite* ces organisations à mettre à disposition les informations scientifiques les plus récentes et ce, en application du plan de production des Perspectives mondiales de la diversité biologique;

7. *Exhorte* les Parties et *invite* les autres gouvernements, organisations et organismes scientifiques compétents, à mettre à disposition des données pertinentes sur l'état et les tendances de la diversité biologique, les progrès réalisés dans l'application de la Convention, y compris son Plan stratégique, et les enseignements tirés des mesures prises pour contribuer à une réduction appréciable du rythme d'appauvrissement de la diversité biologique et à la réalisation des trois objectifs de la Convention, notamment, en soumettant les quatrièmes rapports nationaux en temps voulu, aux fins de leur utilisation dans la troisième édition des Perspectives mondiales de la diversité biologique.
